

Voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers

(Dépôt et développement)

Les collectivités publiques dépensent des montants importants pour les déplacements de leurs collaboratrices et collaborateurs. Les cantons d'Argovie, Bâle-Ville, Lucerne, Vaud et Zoug, des villes telles que Genève ou Neuchâtel, ainsi que des entreprises privées importantes telles que le fabricant de meubles IKEA ou la société Migros ont pu décharger leurs budgets en confiant à l'entreprise Mobility Société Coopérative (ci-après Mobility) une partie des déplacements effectués auparavant avec des véhicules privés ou avec des véhicules de service. Dans le canton de Bâle-Campagne, le Grand Conseil a transmis sans opposition un postulat visant à examiner de manière systématique l'opportunité de recourir à ce système de véhicules partagés dans l'administration cantonale.

Mobility, société coopérative (sans but lucratif) disposant d'un parc de quelque 1800 véhicules répartis sur l'ensemble du territoire et desservant près de 60'000 clients, met à disposition d'entreprises privées ou publiques des véhicules à usage prioritaire ou exclusif pendant les heures de bureau, ces véhicules étant à la disposition de l'ensemble des clients de l'entreprise en dehors de ces heures (accès par carte électronique, gestion par ordinateur de bord). Les avantages de ce système (Business CarSharing) sont les suivants:

- La collectivité publique ne paie que les kilomètres effectués et économise ainsi des frais d'entretien, de déplacement individuel et de stationnement. Le département des infrastructures du canton de Vaud a ainsi pu réduire d'environ 100'000 francs par année ses frais dans ce domaine.
- Les véhicules sont mieux utilisés, ce qui réduit non seulement les frais d'amortissement et d'entretien par kilomètre ainsi que la surface nécessaire pour le stationnement, mais permet aussi de diminuer globalement le nombre de véhicules et contribue par là à la qualité de l'environnement. Cet effet est renforcé par la consommation d'essence inférieure à la moyenne, ce qui a entraîné en 2004 une réduction de près de 1000 tonnes des émissions de CO2 en Suisse.
- La flotte de véhicules à disposition du public augmente, ce qui améliore le système de mobilité combinée rail/route pour les déplacements de personnes et renforce ainsi l'attrait des transports publics. Stationner des véhicules Mobility à proximité de bâtiments publics, comme par exemple, en ville de Fribourg, dans les quartiers du Bourg ou des Places, revient à améliorer la fluidité du trafic et les problèmes de parcage dans ces secteurs.

Compte tenu de ces avantages et des expériences faites dans d'autres cantons, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'examiner de manière systématique l'opportunité de faire effectuer une partie des déplacements de service des employés de l'Etat dans le cadre d'un système de voitures partagées à disposition des membres de l'administration et du public intéressé.

Cette étude va dans le sens du plan cantonal des transports faisant l'objet du rapport n° 227 (D 2.10.2 et D 2.10.3). En effet, le canton développe l'auto-partage lorsque cela se justifie économiquement, encourage l'implantation de nouveaux emplacements d'auto-partage et encourage les entreprises à utiliser l'auto-partage dans leur plan de déplacement. Pour ce faire, l'Etat doit aujourd'hui montrer l'exemple en devenant un client de Mobility.

(Sig.) Denis Boivin et Jean-François Steiert, députés
et 16 cosignataires

15 février 2006